

## **Communiqué de presse – 08 mars 2016**

---

### **Pôle métropolitain du Genevois Français : une première étape**

Vendredi 4 mars, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Haute-Savoie a donné une majorité de 28 voix sur 44 à l'amendement déposé par 8 élus membres de l'ARC Syndicat Mixte visant à la création du futur Pôle métropolitain du Genevois français. L'ARC regrette simplement que ce projet, indispensable pour améliorer le quotidien des 390 000 habitants de notre territoire, n'ait pas obtenu - à deux voix près - la majorité qualifiée de 2/3 des suffrages exprimés nécessaires à l'adoption de l'amendement.

Néanmoins, c'est un pas important qui a été franchi pour la création du futur Pôle métropolitain du Genevois français, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la même CDCI a autorisé la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la future Communauté d'agglomération du Chablais, réunissant la ville de Thonon-les-Bains, la Communauté de communes du Bas-Chablais et la Communauté de communes des Collines du Léman. La naissance de cette nouvelle intercommunalité ouvre ainsi la possibilité de créer le Pôle métropolitain sur le périmètre actuel de l'ARC, en intégrant la ville de Thonon-les-Bains. En effet, un pôle métropolitain est constitué exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et une commune, seule, ne peut y adhérer.

D'autre part, ce projet a recueilli l'avis unanime des représentants des différentes intercommunalités composant l'ARC. Plus largement, s'il est loin d'être consensuel dans le contexte départemental, souvent compliqué, il recueille aujourd'hui une importante majorité. Le Pôle métropolitain fait sens au-delà des frontières du genevois français et commence à être perçu pour ce qu'il est réellement : une chance pour la Haute-Savoie, sa compétitivité, son attractivité, son dynamisme.

Enfin, l'ARC constate que le projet de Pôle métropolitain suit son chemin. Il faut du temps pour convaincre, expliquer, surpasser les craintes, les aprioris et les idées préconçues. Durant le printemps, l'ARC adoptera les statuts de sa future instance. Ils seront ensuite présentés aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) puis à la CDCI à l'automne prochain.

L'objectif de l'ARC : une entrée en fonction du Pôle métropolitain du Genevois français durant le premier trimestre 2017. Les élus se donnent un an pour finaliser ce projet et, ainsi, faire grandir le territoire du Genevois français.

#### **Contact presse**

Frédéric BESSAT - +33 (0)6 30 91 64 08 – [frederic.bessat@arcdugenevois.fr](mailto:frederic.bessat@arcdugenevois.fr) – [www.arcdugenevois.fr](http://www.arcdugenevois.fr)  
ARC Syndicat Mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)